

CANAL INTEROCÉANIQUE

Emission de 800.000 actions

LE COMPTOIR D'ESCOMPTE DE BAR-LE-DUC et sa succursale de NANCY, 21, RUE DE LA PÉPINIÈRE.

Se chargent, dès à présent de transmettre sans frais les souscriptions.

Premier versement : 25 francs. Ils reçoivent en paiement, sans commission, les titres de Bourse, ainsi que les coupons échus ou à échéoir en août et tiennent à la disposition des souscripteurs tous prospectus, notices et plans.

1205.

PRIME UNIQUE!!

Tout abonné nouveau à la SITUATION FINANCIÈRE (4 fr. par an) journal de grand format, 8 pages de texte, paraissant le dimanche, le plus complet, le mieux informé et le plus accrédité des journaux financiers

REÇOIT A TITRE DE PRIME GRATUITE

5 fr. de livres à CHOISIR dans le Catalogue général de l'important Maison Hachette.

Avec la faculté de prendre le supplément de livres qu'il lui conviendra, en bénéficiant sur le prix de la remise faite aux libraires.

Ces livres sont envoyés directement par l'Administration du Journal, qui fait, sur avis, parvenir un Catalogue à l'abonné.

Adresser 4 fr. en timbres-poste ou bon de poste à l'Administrateur de la Situation, 53 rue Vivienne, Paris.

COSMYDOR

Incomparable Eau de Toilette, sans Acide ni Vinaigre

R. 1081 (1)

L'ÉLECTRICITÉ

REVUE SCIENTIFIQUE ILLUSTRÉE, BI-MENSUELLE

Gravures par les meilleurs artistes

Vulgariser les principes sur lesquels reposent les emplois de l'électricité, publier et décrire toutes ses nouvelles applications au fur et à mesure de leur divulgation, faciliter les travaux et les recherches des spécialistes par d'utiles indications bibliographiques et techniques, ainsi que par de nombreuses et belles gravures, tel est le programme du journal L'Électricité.

LES INSTALLATIONS DU JOUR

Combien de personnes qui s'installent voudraient éviter le trac et les ennuis que toute installation amène avec elle!

Et bien ! LA MÉNAGÈRE vous épargne maintenant les embarras d'une organisation.

Se substituant à vous, elle installe complètement votre villa, vos écuries, votre parc. Meubles excellents dans la maison, boxes perfectionnés dans les écuries, fourneaux modérés à la cuisine, bancs et sièges dans le jardin, elle dispose tout, elle arrange tout, et vous n'avez qu'à arriver chez vous avec vos paquets.

Nous savons d'ailleurs que les bonnes idées comme celle-ci ne sont pas rares au Palais Bonnes Nouvelle.

Le rédacteur en chef, gérant responsable H. Anselme

Nancy. — Imp. G. Crépin-Leblond.



POUR PRODUIRE DE LA

GLACE

et pour glacer les crèmes sans difficulté, rapidement, économiquement et sans aucun danger, grâce aux nouveaux APPAREILS TOSELLI

108, Rue Lafayette, Paris.

On les trouve chez tous les principaux Quincailliers de la province et de l'étranger

1143 R.

Cas Général Français

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 20.000.000 de Francs

Propriétaire de Moniteur des Tirages Financiers

SIGES SOCIAL

Paris : 18, Rue Le Peletier

AVIS

Les Bureaux de la Succursale de Nancy, place St-Jean, N° 2, seront ouverts à partir du 3 Août par chain.

Achat et Vente de toutes valeurs sans autre Commission que le Courtage officiel des Agents de Change de Paris.

Transferts, Conversion, Echanges de titres etc., etc.

Paiement immédiat de tous coupons échus sans aucune commission.

1208.

S O U S C R I P T I O N

AUX OBLIGATIONS COMMUNALES

de 500 fr. 3 0/10 avec lots

DU

Crédit Foncier de France

La Banque Parisienne, Société anonyme au Capital de 20 millions de francs, 7, rue Chauchat, Paris, reçoit dès à présent les Souscriptions.

Versement de 20 francs par obligations, souscrite au plus tard le 5 Août-matin.

Les Porteurs de Obligations communales 3 0/10 à long terme, privilégiées dans la souscription aux obligations nouvelles, peuvent remettre leurs obligations, ou les adresser par pli chargé, à la Banque Parisienne jusqu'au 4 août. Il leur sera versé immédiatement une soulte de 26 francs.

1211.

AVIS A MM. LES

Receveurs de Banque, Employés de Préfecture, Secrétaires de Mairie, Agents d'Assurances, Pétits rentiers et autres.

Moyen d'augmenter leur revenu, par le placement, à temps perdu, du bon vin de l'Aude, clientèle bourgeoise et demi-gros.

Bonne commission

Ecrire à Victor ROUSSEAU, négociant et propriétaire à Carcassonne. (Aude)

Bonnes références R. 1190.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1.000 francs par an sans rien changer à ses habitudes.

adresser franco à M. SANGLARD rue Rambuteau, à Paris.

Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants. R. 1108.

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur des Valeurs à Cots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (46 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUTS; les Bases de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 18, rue de Londres. Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

R. 1128

LA FRANCE A DOMREMY

PRIX : 50 centimes, au bureau de la GAZETTE, et 55 centimes par la poste.

Se vend au profit de L'ŒUVRE DE JEANNE D'ARC, pour l'érection d'un monument à Domremy.

Approbation de S. S. et de la Cour Pontificale

ALBUM DU VATICAN

PAR J. DAVID, PHOTOGRAPHE AGRÉÉ AU VATICAN

90, RUE DE COURCELLES, LEVALLOIS, PARIS.

SOIXANTE-DEUX PHOTOGRAPHIES retraçant l'ensemble du palais apostolique, tous les chefs-d'œuvre qu'il renferme, les vues des bâtiments, jardins, et tout le personnel de la Cour. La 1^{re} photographie représente S. S. avec sa cour intime (12 personnes). La 2^e, S. S. entourée de toute la Cour pontificale (40 personnes). Cet album est le premier qui ait été fait, et il permet de faire un voyage au Vatican sans se déranger de chez soi.

PRIX AVEC TOUT : 300 fr.

EN VENTE AUX BUREAUX DU JOURNAL

OBLIGATIONS

DE 265 francs

Remboursables à 300 francs.

Rapportant 7.05 0/10 amortissement compris, garanties par des titres de la rente française 3 0/10 qui seront déposés à la Banque de France.

S'adresser pour l'achat de ces obligations à La France Financière, 21, rue de Provence, à Paris.

1205.

L'ILLUSTRATION POUR TOUS

JOURNAL ILLUSTRÉ, PUBLIÉ SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE

PARAISANT LE DIMANCHE. Gravures de choix romans, nouvelles, récits de voyage, faits historiques, anecdotes, étiologies scientifiques et agricoles.

Cette publication, excellente pour la propagande populaire, réalise enfin le problème du journal illustré à bas prix.

ABONNEMENT POUR UN AN : 5 FRANCS. Par une faveur spéciale de la Société bibliographique, tous nos abonnés peuvent prendre un abonnement d'un an à l'Illustration pour tous, au prix réduit de 3 fr. 50 c.

Il suffira d'envoyer rue de Grenelle, 55, à Paris, au siège de la Société bibliographique, une bande du journal et 3 fr. 50 c., soit en un mandat, soit en timbres-poste. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Maison **J.-P. LAROZE & C^{ie}**, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINTE-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites,	Dyspepsies,
Gastralgies,	Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac,	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, À LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de Dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT À PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Avis Important

Les nombreuses contrefaçons et imitations du Sinapisme Rigollot nous ont déterminé à prendre une mesure sur laquelle nous appelons l'attention des médecins et du public. Toutes les feuilles de sinapisme et toutes les boîtes qui les renferment portent en rouge la signature dont voici le fac-simile :



En conséquence, on ne doit admettre comme véritable Rigollot que les feuilles qui portent en travers cette signature.

EN VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies

LA PATRIE ET LES CATHOLIQUES

Une petite brochure, contenant les deux discours prononcés à la Chambre des Députés

Par M. le comte A. DE MUN

Édition de propagande Franco, la douzaine, 1 fr. 90 c. — le cent, 15 fr. franco

À la Société bibliographique 33, RUE DE GRENNELLE SAINT-GERMAIN, PARIS.

1210 R.

1212 R.

R. 1124

INTEROCÉANIQUE

Mission de 800,000 actions... IPTOIR D'ESCOMPTE DE BANQUE... NANCY, 21, RUE D'ÉLÈRE.

PRIME UNIQUE!!

Tout abonné nouveau à la SITUATION FINANCIÈRE (4 fr. par an) journal de grand format, 8 pages de texte, paraissant le dimanche, le plus complet, le mieux informé et le plus accrédité des journaux financiers.

COSMYDOR

R. 1081 (1) L'ÉLECTRICITÉ REVUES CIENTIFIQUE ILLUSTRÉE, BI-MENSUELLE Gravures par les meilleurs artistes.

LES INSTALLATIONS DU JOUR

Combien de personnes qui s'installent voudraient éviter le trac et les ennuis que toute installation amène avec elle! En bien! LA VÉRAGÈRE vous épargne maintes les embarras d'une organisation.

LE JOURNAL PARAIT A NANCY SIX FOIS PAR SEMAINE

20 centimes la ligne d'annonces et 30 centimes la ligne de réclames. L'abonnement continue d'office sauf avis contraire.

LE PRO

NANCY, 3 AOUT 1879



Les discours de dimanche

M. Thiers a été loué comme il méritait de l'être, magnifiquement. Les discours prononcés devant cette statue merveilleuse, dont le bronze est vivant, ont, sous des formes diverses, été consacrés au développement d'une pensée qui revient dans tous et qui explique suivant nous la vie entière de M. Thiers.

Informations

Le Pays ne trouve dans le manifeste du chef de la maison de Bourbon que deux choses: « Une invitation générale à l'adresse du parti impérialiste, à qui l'on semble vouloir ouvrir les portes de la maison de France; et cette invitation, nous la déclarons... »

POUR PRODUIRE DE LA GLACE

Appareils TOSELLI... Société Anonyme au Capital de 1,000,000 de Francs.

SOUSSION

Crédit Foncier de France... Société Anonyme au Capital de 20 millions de francs.

AVIS A MM. LES

Moyen d'augmenter leur revenu, par le placement, à temps perdu, du bon vin de l'Aude, clientèle bourgeoise et demi-gros.

UN FRANC PAR AN Le Moniteur des Valeurs à Cots. PARISSANT TOUS LES DIMANCHES.

LA FRANCE A DOMREMY. PRIX: 30 centimes, au bureau de la GAZETTE, et 35 centimes par la poste.

ALBUM DU VATICAN. PAR J. DAVID, PHOTOGRAPHE AGRÉÉ AU VATICAN. 90, RUE DE COURCELLES, LEVALLOIS, PARIS.

OBIGATIONS... 265 francs... 17,000 titres de rente.

L'ILLUSTRATION POUR TOUS. JOURNAL ILLUSTRÉ, PUBLIÉ SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE.

Sirope Laroze. DÉCORÉES D'ORANGES AMÈRES. DYSPEPSIES, DIGESTIONS LENTES, CONSTIPATIONS OPINIÂTES.

Avis Important. Les nombreuses contrefaçons et imitations du Sinapisme Rigolot nous ont déterminé à prendre une mesure sur laquelle nous appelons l'attention des médecins et du public.

LA PATRIE ET LES CATHOLIQUES. Une petite brochure, contenant les deux discours prononcés à la Chambre des députés.

On lit dans le Journal de l'heure où nous n'est pas cause de cet effet fort fait de complot rendu ont marqué la Nous savons ment, à midi, officiel a pu corrigés de l' Nous déplor tel, suivant un trop ancienne paraître telles

On ne peut considérer comme certaine la retraite à bref délai de M. le général Gresley, ministre de la guerre.

Bloigné calme, très offert à 28 fr. Seigles: Calmes, sans variation. Avoines: Bien tenues sur le courant; l'éloigné très offert.

Table with 4 columns: COURS DE BLES, SEIGLES, AVOINES, FARINES DE COMMERCE. Includes prices for various grades and quantities.

Siège de la pierre dure. Machine portative fonctionnant à la main avec un seul homme, indispensable aux marbriers et entrepreneurs.

MAISON HENRI LAURENT. 36, RUE SAINT-GEORGES, 36. LIQUIDATION DE TOUTES LES MARCHANDISES bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie, bronzes d'art et d'ameublement.

AVIS AUX INDUSTRIELS ET ENTREPRENEURS. L'AGENCE INDUSTRIELLE DE L'EST, 2, Route de Metz, à NANCY.

MARBRERIE ET MONUMENTS FONEBRES. CUNY-MANGIN. PRÈS LE CIMETIÈRE, A LUNEVILLE.

D'APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CUISINE. BOURET frères, rue de la Visitation, 25, NANCY.

Office de Contentieux, Recouvrements, Succession. J. FELIX, place du Marché, n° 1, à Nancy.

Restaurant M^e de Vins. 300 fr. par semaine. S'adresser au bureau du journal.

Salon de l'Alcazar. Chalet de la Pépinière. Dimanche et Lundi. GRAND BAL DE NUIT.

Une Maison avec Jardin. Institut de jeunes gens. L. Polack, directeur. 35, rue Saint-Michel, Nancy.

UN TERRAIN. En nature de Jardin et de Cour Sis à NANCY, RUE PICHON, 7 bis.

E. THIERY. Rue des Quatre-Eglises, 79. Maison spéciale pour la distribution intérieure des Écoles de la Moselle.

Vertical text on the right edge of the page, likely from an adjacent page or a narrow advertisement.

LE JOURNAL PARAIT A NANCY SIX FOIS PAR SEMAINE

20 centimes la ligne d'annonces et 30 centimes la ligne de réclames

L'abonnement continue d'office sans avis contraire. — On ne reçoit que les lettres affranchies.

LE PROGRÈS DE L'EST

BUREAU D'ABONNEMENT A NANCY RUE DE LA PÉPINIÈRE 7 francs par trimestre pour Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges

34 fr. par an pour les autres départements. — 9 fr. 25 par trimestre pour l'Alsace-Lorraine.

NANCY, 3 AOUT 1879



Les discours de dimanche

M. Thiers a été loué comme il méritait de l'être, magnifiquement. Les discours prononcés devant cette statue merveilleuse, dont le bronze est vivant, ont, sous des formes diverses, été consacrés au développement d'une pensée qui revient dans tous et qui explique suivant nous la vie entière de M. Thiers.

Certes à Bordeaux, après la signature du traité de paix, on pouvait croire que l'ancien ministre de Louis-Philippe serait tenté de rétablir la monarchie. C'était la forme de gouvernement sous laquelle il avait pendant dix-huit ans servi son pays; c'était celle sous laquelle il avait contracté avec la famille d'Orléans des liens d'amitié qui n'étaient point encore dénoués.

M. Thiers comprit néanmoins que dans un pays profondément divisé, la monarchie orléaniste n'avait pas chance de réunir la majorité des électeurs; que si elle était restaurée artificiellement, elle ne tarderait pas à se heurter contre l'opposition des deux autres prétendants.

C'est plus tard qu'il prononça cette parole devenue historique: « Il y a trois prétendants, il n'y a qu'un trône. » Mais dès 1871, cette formule saisissante s'était imposée à son esprit. Antérieurement déjà il avait dit: La République est le gouvernement qui nous divise le moins.

L'histoire contemporaine le prouve bien. Chaque fois qu'on a essayé de renverser la République, on a affaibli la France. Les entreprises du 24 mai et du 16 mai ont entravé et retardé l'œuvre de notre réorganisation militaire. C'est à la République définitive et incontestée que nous devons la paix et le respect des puissances étrangères.

Feuilleton du Progrès de l'Est (N° 74).

LE DOCTEUR CLAUDE

PAR HECTOR MALOT.

Troisième partie.

Oh! assurément souvent, très souvent; quand j'aurai un chagrin, je viendrai te voir, et tu retrouveras tout dans l'état où je l'ai laissé; je me croirai encore chez moi; cela me fera prendre le temps avec plus de patience.

Son calcul était bien simple: à quoi bon déménager ces meubles; puisqu'elle devait en reprendre possession bientôt, ce n'était pas la peine de les emporter pour les rapporter; elle croyait au vieux dicton qui dit que trois déménagements équivalent à un incendie.

Mais ce n'était point sous la pression d'une pensée d'intérêt mesquin qu'elle raisonnait et agissait ainsi; elle suivait son plan rigoureusement.

Elle voulait Claude. Et tous les moyens qui pouvaient la mener à son but, petits ou grands, elle les employait ne les examinant qu'au point de vue du résultat qu'ils devaient produire, sans s'inquiéter en rien de rechercher s'ils étaient fourbes ou loyaux, bas ou nobles.

voir fait admirablement comprendre au pays.

Informations

Le Pays ne trouve dans « le manifeste du chef de la maison de Bourbon » que deux choses:

1° Une invitation générale à l'adresse du parti impérialiste, à qui l'on semble vouloir ouvrir les portes de la maison de France; et cette invitation, nous la déclinons;

2° Un accès de colère contre certaines personnes du parti royaliste et sur les mobiles duquel nous aurions grande curiosité à être renseignés.

L'Ordre est plus cruel encore que le Pays; il qualifie ironiquement le manifeste henriquiniste de « Pastorale » et l'intitule irrévérencieusement: « USE TOUTE. »

On lit dans le Télégraphe: — On peut considérer comme certaine la retraite à bref délai de M. le général Gresley, ministre de la guerre.

Le parti bonapartiste est absolument découragé. Le nerf de la guerre fait défaut. Les organes du parti, abandonnés par l'impératrice, ont fait têter le prince Napoléon, lequel a déclaré qu'il entendait ne faire aucun sacrifice pour la presse, persuadé qu'elle lui serait plus nuisible qu'utile.

Le nouveau prétendant va du reste quitter Paris pour deux ou trois mois. Il va conduire ses enfants auprès de leur mère et se rendra à Prangins.

Une grève vient de se déclarer à la fosse n° 12 des charbonnages dits de « l'Ouest de Mons », située sur le territoire de Baisieux-Quivrain (Belgique).

Cette fosse occupe 350 ouvriers. La grève est locale; les ouvriers exigent le renvoi d'un porion.

De nouvelles grèves viennent de se déclarer dans quelques fosses situées aux environs de Jemmapes (Belgique). On craint qu'elles ne s'étendent à tout le horizon.

Ces grèves sont causées par la réduction à quatre journées de travail par semaine aux fosses de l'Avaleresse, de Belle-et-Bonne, du Levant, du Fleuu et de Cuesmes. Les ouvriers sont calmes.



LES FÊTES DE L'ESPRIT.

Nous avons entendu samedi une très intéressante conférence de M. Bichat sur les eaux. Dimanche nous avons écouté avec respect les maîtres de la parole nous entretenant avec une éloquence passionnée des grands intérêts de notre pays.

Aujourd'hui lundi nous allons applaudir le plus hardi pionnier des temps modernes, le Français entreprenant qui après avoir percé l'isthme de Suez, convie les capitalistes français au percement de l'isthme de Panama. Quelques heu-

res plus tard nous entendrons M. de Fonvielle nous expliquer l'utilité de cette conquête de l'air qui n'est pas moins utile que celle des mers et qui compte elle aussi des héros et des martyrs.

Tous ces discours portent avec eux leur enseignement. Ils propagent dans la foule le goût des idées nouvelles, des recherches scientifiques. Ils élèvent l'esprit général de la population, l'arrachent au souci exclusif des intérêts matériels, lui inspirent le goût des choses nobles, des conceptions viriles, de l'idéal.

Tant d'enseignements accumulés en peu de jours n'auraient pas été possibles sans l'inauguration de la statue. Laissons donc sans les relever les protestations de la rancune politique qui ne voit pas que de semblables fêtes ont pour conséquence de fortifier l'esprit public, de développer le goût des distractions intellectuelles et d'inspirer à la jeunesse le noble enthousiasme du beau et du bien.



On lit dans la France:

Le Journal officiel n'a pas encore paru à l'heure où nous mettons sous presse.

Il n'est pas douteux pour nous que la cause de cet incroyable retard dans les efforts faits de tous côtés pour atténuer le compte rendu des déplorables scènes qui ont marqué la séance d'hier au Sénat.

Nous savons que c'est aujourd'hui seulement, à midi, que l'imprimerie du Journal officiel a pu recevoir les premiers feuillets corrigés de l'incident.

Nous déplorons que M. le président Martel, suivant une coutume malheureusement trop ancienne, n'ait pas cru devoir laisser paraître telles quelles dans la feuille officielle les inqualifiables exclamations de quelques gentlemen de la droite.

Ce qu'on dit au public, c'est la sincérité absolue des comptes rendus législatifs. Tant pis pour qui doit en souffrir.

Nous complétons aujourd'hui le résumé télégraphique d'un article du Times que nous avons donné en dernières nouvelles:

« Le Times, commentant les explications données hier à la tribune, par M. Waddington, sur les affaires d'Egypte, fait remarquer que les inconvénients que présente une action commune dans ce pays.

La position de l'Angleterre, en Egypte, dit le Times, est toute particulière. Le gouvernement anglais est maintenant obligé de prêter concours à des modifications radicales qui affaibliront, au lieu de les assurer, sa force et son influence en Egypte.

La feuille anglaise explique comment l'influence que les grandes puissances sont appelées à conquérir au Caire par suite de la nouvelle organisation, grâce à l'influence de la France et de l'Angleterre, ne peut à un certain moment que contrarier les intérêts anglais.

Ainsi, dit le Times, lorsque nous avons, l'an dernier, fait passer des troupes des Indes par le canal de Suez, si l'Egypte avait été administrée par un comité de délégués des grandes puissances, il est bien possible qu'on aurait poussé à l'extrême le principe de la neutralité égyptienne.

Théoriquement le changement qui vient de s'opérer peut faire espérer des améliorations. Mais Tewfik-Pacha n'a pas réussi à conquérir de popularité; l'administration publique ne marche pas; les projets de réforme n'avancent pas; et les recettes du Trésor ne rentrent que lentement.

Et pourquoi avons nous ainsi été entraînés à porter préjudice à notre situation en Egypte? C'est pour complaire aux créanciers du khédive. C'est dans l'intérêt de nos nationaux, a dit franchement M. Waddington, que nous avons obligé le khédive à abdiquer.

Notre gouvernement a suivi malgré lui la France dans cette voie. Il existe de très fortes raisons pour conserver cette bonne entente, qu'on appelle l'alliance anglo-française. Mais il est possible qu'on puisse mettre un trop haut prix à la conservation de cet avantage, et en ce qui touche l'Egypte, nous craignons d'avoir payé trop cher. »

PARLEMENT

SENAT

Séance du 2 août.

Présidence de M. le vicomte Rampon, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Scheurer-Kestner.

Le sénat adopte sans discussion, les articles d'un projet de loi portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1879, d'un crédit d'un million pour la mise à exécution de l'article 4 de la loi du 3 août 1875, relatif à une nouvelle répartition du principal de la contribution foncière.

Le projet est adopté, dans son ensemble, à l'unanimité de 243 votants.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur en Algérie.

Le sénat passe immédiatement à l'examen des articles.

Les articles 1 et 2 sont adoptés sans observations.

L'article 3 est relatif aux droits de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie et l'autorise à donner, en outre, des autorisations d'exercer la médecine en territoire indigène.

M. Roussel, dit que cette dernière disposition ne donne pas une garantie suffisante du bon exercice de la médecine, et c'est peut-être parce qu'il s'agit des populations indigènes, qu'on doit se montrer plus scrupuleux.

L'orateur fait remarquer que la disposition de l'article 3, dont il demande la suppression, a causé une surprise générale à l'Académie de médecine. Personne n'a été consulté, dit-il, et je voudrais que M. le ministre fut présent afin de savoir s'il a seulement consulté l'inspecteur général des écoles de médecine et si je ne le crois pas.

Il s'agit, dit en terminant l'orateur, de maintenir les meilleures traditions de l'or-

ganisation médicale, et j'espère que le Sénat s'en montrera le défenseur en adoptant mon amendement.

M. de Rosières, rapporteur, dit que la commission, au nom de laquelle il parle, a repoussé les théories de l'honorable M. Roussel, à l'unanimité de 8 votants.

Il déclare que la pensée du projet de loi n'est pas de créer un troisième ordre de praticien, mais que l'on veut seulement faire pénétrer, peu à peu, au sein des territoires indigènes quelques leurs de notre civilisation et protéger leurs habitants contre les marabouts et les empiriques auxquels il sont aujourd'hui livrés.

M. Testelin combat également le paragraphe tendant à créer une troisième classe de médecins ou sous-officiers de santé.

L'article est adopté par 132 voix, contre 126, sur 258 votants.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi d'amnistie pour les déserteurs et les insoumis des armées de terre et de mer.

Après diverses observations, le Sénat adopte le projet par 128 voix, contre 118, sur 246 votants.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur en Algérie.

Le projet est adopté à l'unanimité de 160 voix.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les soldes et pensions des officiers en réforme.

M. le général Robert appuie les conclusions du rapport.

Le projet est adopté dans son ensemble à l'unanimité de 254 votants.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à accorder à la compagnie des chemins de fer de Picardie et de Flandre, un nouveau délai pour l'exécution de la ligne d'Aubigny-aubac à Somain avec embranchement sur Abbeville.

M. Cuvino, rapporteur, au nom de la commission et d'accord avec le gouvernement, demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée.

Le projet de loi est adopté sans discussion.

Il y a lieu à un scrutin sur l'ensemble, qui est adopté à l'unanimité.

M. le président du conseil, avant de donner communication au sénat du décret de prorogation dont il est porteur annonce officiellement à ses collègues du sénat, que l'intention du gouvernement est de convoquer les chambres, en session extraordinaire du 25 novembre au 1^{er} décembre (Assentiment général).

M. le président du Conseil donne lecture du décret de prorogation.

M. le président: Avant de lever la séance, il va être donné lecture, au Sénat, du procès-verbal de la séance de ce jour.

M. Mazeau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, qui est adopté.

La séance est levée à 3 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 août 1879.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au service d'Etat-major.

M. Favard demande l'ajournement, les auteurs des principaux amendements étant aujourd'hui absents.

M. le Président fait remarquer que ces amendements ont déjà été discutés et que l'absence de leurs auteurs ne doit pas empêcher la Chambre d'accomplir cette importante partie de ses travaux.

M. Tézenas, rapporteur, insiste pour la discussion immédiate de ce projet de loi dont la Chambre est saisie depuis de longs mois.

M. de Breuille insiste pour l'ajournement.

M. le Président dit que la Chambre vient de maintenir le projet à son ordre du jour.

M. le baron Reille demande la suppression de l'article 1^{er}, du paragraphe rétablissant le corps des ingénieurs géographes.

M. le Rapporteur, au nom de la Commission, prie la Chambre de maintenir l'article 1^{er}, tel qu'il a été voté en première délibération.

M. le Ministre de la Guerre dit qu'il n'est pas nécessaire que le corps des géographes soit composé de militaires.

M. Margaine demande que l'on dissolve le corps des ingénieurs géographes.

M. le Rapporteur insiste pour qu'il soit maintenu.

L'amendement de M. le baron Reille est rejeté.

Les articles 1 à 3 sont adoptés.

M. de Breuille, sur l'article 4, développe un amendement tendant à modifier la composition des services d'Etat-major.

Incidentement l'orateur prononce le nom du maréchal Bazaine; des murmures éclatent à gauche, M. Raspail et Labuze s'écrient que le nom de Bazaine ne doit pas tomber du haut d'une tribune française.

L'amendement est repoussé après une courte réplique de M. le Ministre de la Guerre.

Les articles 4 à 7 sont adoptés.

Sur l'article 8, M. le baron Reille présente quelques observations relatives aux conditions d'avancement.

Après une courte réplique de M. le rapporteur, l'article 8 est adopté.

Sur l'article 9, M. le comte de Breuille développe un amendement portant que dans le corps d'Etat-major, l'avancement sera de droit après deux ans de grade.

M. le Rapporteur répond que le ministre a déjà le droit d'appliquer cette mesure, mais qu'il n'y a pas lieu d'établir une prescription sur ce droit même.

L'amendement est repoussé après une réplique de M. le comte de Breuille.

Article 9 est adopté avec une légère modification demandée par M. le Ministre de la Guerre, et acceptée par la Commission.

Les articles 10 et 11 sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Vougaucourt à St-Bippolyte.

M. Fouquet dépose une demande de crédit extraordinaire de 200,000 fr. pour les inondés du département de l'Aisne.

M. Margaine demande que tous les départements qui ont eu à souffrir des inondations soient compris dans ce projet.

M. le président rappelle que M. le ministre de l'Intérieur a déjà fait une déclaration dans ce sens.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. de Gasté, ayant pour objet d'établir une incompatibilité entre les fonctions de député ou de sénateur et les fonctions de conseiller général, de conseiller municipal et de maire.

M. de Gasté, combattant les objections de la commission qui tendent au rejet, demande à la Chambre de prendre sa proposition en considération.

La prise en considération est repoussée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Duvaux et d'un grand nombre de ses collègues, relative à l'abrogation de la loi des 20 mai, 3 juin 1874, sur l'aumônerie militaire.

M. de la Billaudie demande l'ajournement, qui est prononcé.

M. le président demande à M. le président de la Commission des tarifs ou en sont les travaux de la Commission.

M. Mallevieu répond que la Commission poursuit sa tâche avec le zèle le plus actif.

Il ajoute que le travail effectif de la Commission n'a pu commencer qu'au mois de mai dernier. Déjà, ce travail est achevé aux trois quarts, il se continuera pendant les vacances et la discussion publique pourra s'ouvrir dès les premiers jours de la prochaine session (Assentiment).

La prise en considération est repoussée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Duvaux et d'un grand nombre de ses collègues, relative à l'abrogation de la loi des 20 mai, 3 juin 1874, sur l'aumônerie militaire.

M. de la Billaudie demande l'ajournement, qui est prononcé.

M. le président demande à M. le président de la Commission des tarifs ou en sont les travaux de la Commission.

M. Mallevieu répond que la Commission poursuit sa tâche avec le zèle le plus actif.

Il ajoute que le travail effectif de la Commission n'a pu commencer qu'au mois de mai dernier. Déjà, ce travail est achevé aux trois quarts, il se continuera pendant les vacances et la discussion publique pourra s'ouvrir dès les premiers jours de la prochaine session (Assentiment).

La prise en considération est repoussée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Duvaux et d'un grand nombre de ses collègues, relative à l'abrogation de la loi des 20 mai, 3 juin 1874, sur l'aumônerie militaire.

M. de la Billaudie demande l'ajournement, qui est prononcé.

M. le président demande à M. le président de la Commission des tarifs ou en sont les travaux de la Commission.

M. Mallevieu répond que la Commission poursuit sa tâche avec le zèle le plus actif.

Il ajoute que le travail effectif de la Commission n'a pu commencer qu'au mois de mai dernier. Déjà, ce travail est achevé aux trois quarts, il se continuera pendant les vacances et la discussion publique pourra s'ouvrir dès les premiers jours de la prochaine session (Assentiment).

La prise en considération est repoussée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Duvaux et d'un grand nombre de ses collègues, relative à l'abrogation de la loi des 20 mai, 3 juin 1874, sur l'aumônerie militaire.

M. de la Billaudie demande l'ajournement, qui est prononcé.

M. le président demande à M. le président de la Commission des tarifs ou en sont les travaux de la Commission.

M. Mallevieu répond que la Commission poursuit sa tâche avec le zèle le plus actif.

Il ajoute que le travail effectif de la Commission n'a pu commencer qu'au mois de mai dernier. Déjà, ce travail est achevé aux trois quarts, il se continuera pendant les vacances et la discussion publique pourra s'ouvrir dès les premiers jours de la prochaine session (Assentiment).

La prise en considération est repoussée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Duvaux et d'un grand nombre de ses collègues, relative à l'abrogation de la loi des 20 mai, 3 juin 1874, sur l'aumônerie militaire.

M. de la Billaudie demande l'ajournement, qui est prononcé.

M. le président demande à M. le président de la Commission des tarifs ou en sont les travaux de la Commission.

M. Mallevieu répond que la Commission poursuit sa tâche avec le zèle le plus actif.

Il ajoute que le travail effectif de la Commission n'a pu commencer qu'au mois de mai dernier. Déjà, ce travail est achevé aux trois quarts, il se continuera pendant les vacances et la discussion publique pourra s'ouvrir dès les premiers jours de la prochaine session (Assentiment).

La prise en considération est repoussée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Duvaux et d'un grand nombre de ses collègues, relative à l'abrogation de la loi des 20 mai, 3 juin 1874, sur l'aumônerie militaire.

M. de la Billaudie demande l'ajournement, qui est prononcé.

M. le président demande à M. le président de la Commission des tarifs ou en sont les travaux de la Commission.

M. Mallevieu répond que la Commission poursuit sa tâche avec le zèle le plus actif. Il ajoute que le travail effectif de la Commission n'a pu commencer qu'au mois de mai dernier. Déjà, ce travail est achevé aux trois quarts, il se continuera pendant les vacances et la discussion publique pourra s'ouvrir dès les premiers jours de la prochaine session (Assentiment).

(La suite prochainement).